

Accepté par 39 voix

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 58'000 fr. destiné à financer la révision générale de l'orgue du temple de Cortaillod

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

La Commune de Cortaillod est propriétaire du temple situé au cœur de la Commune. L'orgue qui se trouve à l'intérieur a été construit en 1968. Il a été totalement révisé une première fois en 1988, mais depuis, en dehors des révisions annuelles contractuelles, aucune révision totale n'a été effectuée. Après 36 ans, cet instrument complexe et délicat s'use et les organistes nous signalent certains dysfonctionnements importants au niveau des claviers et du pédalier, ainsi qu'une irrégularité sonore.

2. Objet de la demande

La révision générale de l'instrument qui est proposée comporte les travaux suivants :

- Dépose des tuyaux
- Dépoussiérage de l'instrument
- Contrôle de l'étanchéité de toutes les parties sous pression
- Nettoyage des soupapes et de l'intérieur des sommiers
- Réglage et contrôle des ressorts
- Contrôle et nettoyage du moteur/ventilateur
- Traitement des joints de peau
- Dépose des volets et de la mécanique du Positif expressif, élimination des anciennes graisses, lubrification de tous les mouvements mécaniques, remontage et ajustage
- Contrôle et réglage de la mécanique de registres, après nettoyage et renouvellement des lubrifiants
- Contrôle et réglage de la traction, des tirasses et accouplement
- Nettoyage et contrôle du bon fonctionnement des claviers : changement des feutres usés, remise à neuf de 5 placages en ivoire au 1er clavier et polissage général des touches
- Nettoyage du pédalier, ponçage et vitrifiage de celui-ci et du banc, changement des feutres usés
- Tuyaux de bois : contrôle et ajustage des tampons, nettoyage intérieur et extérieur
- Tuyaux d'étain : contrôle des soudures, nettoyage intérieur à la pression, nettoyage extérieur de la Façade avec un produit genre « Sigolin »
- Tuyaux à anche : lessivage, élimination du sucre de plomb des noyaux et leur traitement pour éviter la corrosion
- Contrôle de l'harmonisation de tous les jeux. Une attention particulière sera portée aux jeux de Fourniture, Flûte 2', Sifflet 1', et, dans la mesure du possible, de la Trompette 8'

- Accord général au ton et tempérament existant avant le démontage
- Fourniture des produits de nettoyage
- Frais de déplacements
- Pose d'un échafaudage

3. Coût et planification des travaux

Le montant total des travaux est devisé à 48'300 fr, (TVA comprise), divers et imprévus 700 fr.

La durée des travaux est estimée entre 4 à 5 semaines et sera planifiée en accord avec la Paroisse du Joran. Durant cette période, la manufacture d'orgues qui serait chargée de cette révision propose de mettre gratuitement à disposition un positif de 5 jeux, orgue de petite taille et transportable.

4. Humidificateur-évaporateur

Un orgue nécessite une humidité constante afin d'éviter que les parties en bois ne se déforment ce qui pourrait entraîner un blocage des registres et empêcher de jouer convenablement de l'instrument ou si les sommiers se déforment, une tonalité fausse. Notre humidificateur est ancien et nécessite d'être changé. Le prix de l'humidificateur est devisé à 9'000 fr. (TVA comprise).

5. Conclusion

Le projet de révision de l'orgue du temple est nécessaire, afin de garantir son bon fonctionnement ainsi que sa qualité sonore. Une révision générale se fait généralement tous les 23-25 ans ; aucune n'a été faite depuis 36 ans, cela explique les travaux relativement importants qui sont à faire aujourd'hui.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est proposée en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 19 août 2024

Au nom du Conseil communal	
Le président	La cheffe du dicastère
Olivier Félix	Anneline Straubhaar

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 58'000 fr. destiné à financer la révision générale de l'orgue du temple de Cortaillod

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 19 août 2024 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 58'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la révision générale de l'orgue du temple de Cortaillod.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50600.14 du chapitre 35000 « Paroisse protestante » et amortie au taux de 4 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortaillod, le 18 septembre 2024

Au nom du Conseil général

Le président

Jürg Hosner

Le secrétaire

José Arias